La Gazette de la Vézère

Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne

« La Vézère, la colonne vertébrale de la vallée »

Juillet 2021

La programmation régie

Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne

Les orages du week-end du 20 et 21 Juin 2021 ont fait des dégâts sur les berges du côté des communes de Sergeac, Thonac et Valojoulx.

L'équipe régie du Syndicat a été interpellée en urgence pour traiter les nombreuses chutes d'arbres et déracinements associés. Majoritairement sur la commune de Thonac, les dégâts ont été importants.

Sur la Vézère, 500 mètres linéaires de rivières ont été impactés, soit, près d'un kilomètre de berges. Le cours d'eau du Thonac, lui aussi fortement touché a été quasi obstrué sur 70 mètres linéaires.

Vézère avant

Une intervention de l'équipe régie a été programmée dans la foulée.

Pour le cours d'eau du Thonac, il s'agissait dans un premier temps de rétablir le libre écoulement de l'eau et par conséquent la *continuité écologique*[1]. L'enjeu de sécurité dans le bourg a incité à intervenir de façon rapide sur les arbres en travers et à proximité du pont de la route Départementale 706. Aucune souche n'a été supprimée des berges du cours d'eau. Les arbres partiellement dessouchés ont été coupés et les racines replacées.

Ce type d'action permet à la fois de répondre aux enjeux de sécurisation mais aussi et essentiellement aux enjeux de préservation du milieu aquatique.

Sur la Vézère, les arbres impactés ont soit été dessouchés, soit étêtés par l'orage. L'objectif de cette intervention d'urgence a été de sécuriser le site, la navigation des canoës, les habitations riveraines et de préserver les berges endommagées par l'arrachage des souches. Pas loin d'une vingtaine d'unités ont été traitées sur ces 500 mètres linéaires de cours d'eau.

Vézère après

Un secteur non prévu au programme annuel mais indispensable à traiter tant sur le plan de la préservation du milieu que sur la vie touristique estivale locale.

A ce secteur fortement touché, deux sites ponctuels ont été ciblés par les loueurs de canoës comme étant des dangers pour la sécurité de la navigation. Pour le premier, il s'agit de l'amont du bourg de Saint Léon sur Vézère, au niveau du stade et de l'écluse. Quelques unités, sur les deux rives, ayant un caractère dangereux pour la navigation des canoës ont été supprimés. Le second secteur est celui des îlots de Jor, toujours sur la même commune. Un arbre en travers a atterri sur le cheminement entre les îlots. Ne pouvant être traité entièrement par manque d'accès (trop d'eau et trop de distance par rapport à la berge), un étêtage a été réalisé en bateau.

[1] *La Continuité écologique est la libre circulation des espèces piscicoles et des sédiments le long du cours d'eau*

Les dossiers techniques

Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne

L'état des lieux de la ressource du Cern

Sur les mois de Juin et Juillet 2021, deux stagiaires ont été intégrés à la structure avec comme projet de stage l'état des lieux quantitatif de la ressource en eau du bassin versant du Cern. L'objectif a été d'identifier l'état actuel de l'ensemble des têtes du bassin versant : Les prélèvements, les plans d'eau, les zones de piétinement … .

Chacune des problématiques identifiées ont été étudiées. Pour chaque cas, une solution technique a été proposée. Le premier rendu sera prochainement fait.

La campagne d'Etiage

La campagne de mesures de débits les cours d'eau de la Beune, du Cern, de la Chironde et de l'Elle continue. Elle a pour but de générer un suivi permettant aux services instructeurs de réguler les prélèvements en période de eaux les plus basses. Tous les vendredis, les services du Syndicat procèdent à la mesure de ces quatre cours d'eau.

Le piégeage des ragondins

Suite à deux sollicitations sur Montignac pour de la présence excessive de ragondins, le Syndicat à mis en place une campagne de piégeage aux lieux dit d'Odalys et du Bleufond. Cette démarche couverte par une convention entre les propriétaires et le Syndicat est prévue sur 3 semaines.

La redéfinition des cours d'eau

Pour faire suite aux années précédentes, les techniciens du Syndicat ont continué le suivi des linéaires de cours d'eau remis en question sur le territoire du bassin versant de la Vézère. Ce mois-ci, l'état des lieux a été réalisé sur les communes des coteaux Périgourdins, de Ladornac et de Terrasson Lavilledieu.

Davantage de tronçons seront suivis d'ici la fin de l'année 2021, en essayant de terminer cet état des lieux terrain réalisé pour la Direction Départementale des Territoires de la Dordogne.

Dossier loi sur l'eau

Le Syndicat a été sollicité sur le Laurence pour une problématique d'envahissement du *lit*[2] par les iris et par conséquent le rehaussement du lit. Dans un souci d'inondation de parcelles riveraines, le propriétaire souhaite faire un entretien régulier de ce linéaire. En collaboration avec les services de la Direction Départementale des Territoires de la Dordogne, le Syndicat a rédigé un dossier réglementaire Loi sur l'Eau, dit 3.1.5.0 afin de permettre au propriétaire de réaliser les travaux. Cette intervention se fera au début de l'automne, période la plus sèche de l'année, sous la surveillance des services du Syndicat.

[2] *Le lit correspond au fond du cours d'eau, à l'espace occupé par l'eau. Le lit mineur est l'espace occupé par l'eau avant débordement. Le lit majeur correspond à la partie inondée en cas de crue.*

Les Informations Générales

Conseil Syndical

Le 1er Juillet 2021 à Fleurac a eu lieu le dernier Conseil Syndical.

L'occasion d'accueillir Hugo MAILLOS et Bernadette BOIVERT respectivement de la DDT 24 et de la Chambre d'Agriculture de la Dordogne pour une présentation aux membres du Conseil de l'animation NATURA 200 des Beunes.

Par conséquent, dans la foulée ont a été voté le plan de financement et la demande de subvention du LEADER pour la mise en place des vaches bordelaises dans les Beunes.

Au niveau de la gestion du personnel, cette réunion a permis de d'aborder l'ouverture de poste de chargé de mission rivière et l'offre d'emploi de rédacteur. Le versement du RIFSEEP pour le personnel ainsi qu'un personnel responsable au CNAS ont été validé ce jour.

Les techniciens ont fait un point sur l'avancée de l'étude du *Programme Pluriannuel de Gestion*[4], sur l'étude *Schéma des berges*[5], celle des *Ouvrages listes 2 de la Beune*[6] et sur les intempéries du moins de juin bouleversant le planning du mois de Juillet pour la régie.

Au niveau de la gestion générale du Syndicat, l'état sanitaire du dépôt (bâtiment où est stocké le matériel roulant et de travail) a été abordé. Il s'agit d'un hangar ne disposant d'aucun équipement sanitaire (toilettes, lavabo, douche…).

Dernier point abordant les outils informatiques. Un contrat de maintenance va être établi afin de faciliter le dépannage et la gestion du matériel informatique. Une harmonisation des outils informatiques est aussi souhaitée par les agents.

Achat tracteur forestier

Dans le cadre du renouvellement du matériel de l'équipe régie du Syndicat, a été voté l'achat d'un tracteur forestier permettant de répondre aux interventions lourdes sur les ruisseaux et la Vézère. Cet achat a nécessité le lancement d'un appel d'offre qui s'est achevé à la fin du mois de juillet. A ce jour, la commande est lancée et la réception devrait se faire début d'année 2022. Cet achat vient compléter la commande d'une nouvelle embarcation nautique prévue pour Septembre.

Départ à la retraite

Ce mois de Juillet 2021 a été marqué par le départ à la retraite de Francine JACK, travaillant au Syndicat depuis 2006. Nous la remercions grandement pour ses bons et loyaux services toutes ces années et nous lui souhaitons une agréable retraite bien méritée.

Nouvelle arrivante

Suite au départ à la retraite de Francine JACK, nous accueillons Amélie POTEAUX pour assurer le poste vacant. Nous lui souhaitons la bienvenue dans la structure.

[4] Mise en place d'un programme de gestion du bassin versant de la Vézère à partir d'un état des lieux global de l'ensemble des cours d'eau

[5] Etat des lieux de la morphologie de la Vézère avec des projets d'aménagements favorisant le bon fonctionnement de la rivière

[6] Seuils transversaux à la rivière ayant été ciblés comme prioritaires au rétablissement de la continuité écologique

OFB
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

EPIDOR
la rivière solidaire

Dordogne PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT dordogne.fr

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE 24

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction Départementale des Territoires

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine